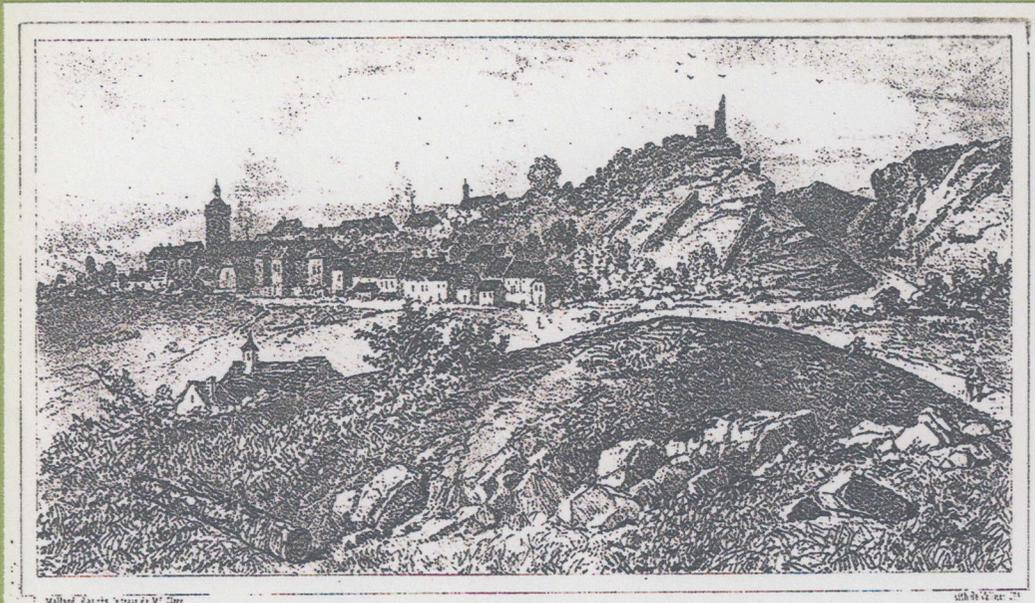


# VILLE D'ORGELET



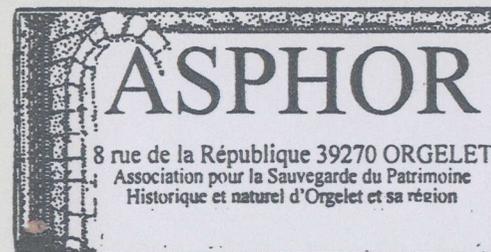
ORGELET,  
Ruines du Château de la maison de Châlons-Auxerre. (vers 1840)

## RUINES DU CHATEAU

MURAILLE D'ENCEINTE NORD/SUD-OUEST

## DOSSIER PREPARATOIRE A UNE ETUDE DE REHABILITATION

ETAT ACTUEL DU DELABREMENT



8 rue de la République 39270 ORGELET  
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine  
Historique et naturel d'Orgelet et sa région

Décembre 2006

Après la mort du duc et comte de Bourgogne Charles le Téméraire devant Nancy en 1477, le roi de France Louis XI s'empare du Duché et essaie de se rendre maître du Comté. En 1479, les opérations étant menées par son général Charles d'Amboise, les troupes françaises entrent à Orgelet sans qu'on leur ait opposé, semble-t-il, une grande résistance. Comment résister victorieusement à une armée royale ? Elles s'emparent du château, s'y installent et quand elles doivent l'évacuer détruisent systématiquement les défenses avant de se retirer. Dès cette année 1479 le château d'Orgelet perd sa valeur militaire.

En 1595, luttant contre l'Espagne, le roi de France Henri IV marche contre la Franche-Comté. C'est une guerre impitoyable, on sait comment, après la prise d'Arbois, le capitaine Morel qui a dirigé la défense est pendu. Orgelet se prépare à la résistance mais la ville et le château sont vite emportés au mois d'août par les troupes du maréchal de Biron. Une garnison française séjourne au château, se livre à des violences en ville et ne part qu'après avoir provoqué de nouvelles destructions.

Les français attaquent encore le Comté en 1636. Le château accueille une petite garnison. En 1637 la peste sévit et, quand les soldats du duc de Longueville venus de Louhans, se présentent devant Orgelet, ils s'en emparent sans difficulté, les défenseurs du château capitulent. Et les français ne partent qu'après avoir tout brûlé.

Dès lors le château est abandonné. Tandis que la ville renaît lentement de ses ruines aucune réparation n'y est apportée. En 1668 cependant, devant les périls, on parle d'y aménager quelques défenses. Mais l'ennemi ne se présente pas.

En 1674, lors de la conquête définitive, le château ne joue plus aucun rôle.

Après la conquête française, la paix est assurée dans notre province. D'ailleurs le roi Louis XIV ne tolère pas de forteresse en bon état dans son nouveau territoire. A quelques exceptions près, les forteresses comtoises sont démolies et certaines n'ont pas laissé de traces. Alors le château est à l'abandon. Le vent, la pluie, la gelée et les arbustes sauvages vont avec les années assurer sa disparition.

Beaucoup d'Orgeletains ont encore vu, avant la dernière guerre, une grande muraille habillée de lierre. Elle s'est écroulée, on a utilisé ses débris et il faut aujourd'hui chercher sous les broussailles et les éboulis les vestiges du château. C'est ce qu'a fait il y a quelques années une équipe de fouilleurs dirigée par M. Yves Jeannin. Après des travaux longs et ingrats, elle a eu la chance de dégager plusieurs salles et surtout de découvrir toujours en place un magnifique carrelage qu'on peut dater de la fin du 13<sup>e</sup> siècle. C'est le dernier souvenir de la solide et belle forteresse.



Les ruines du château au début du XX<sup>e</sup> siècle. La photo du haut fait apparaître clairement le processus de délabrement des murs : des couches verticales de pierres se délitent sous l'action des agents atmosphériques ce qui entraîne le basculement de pans entiers de muraille dont la stabilité n'est plus assurée.

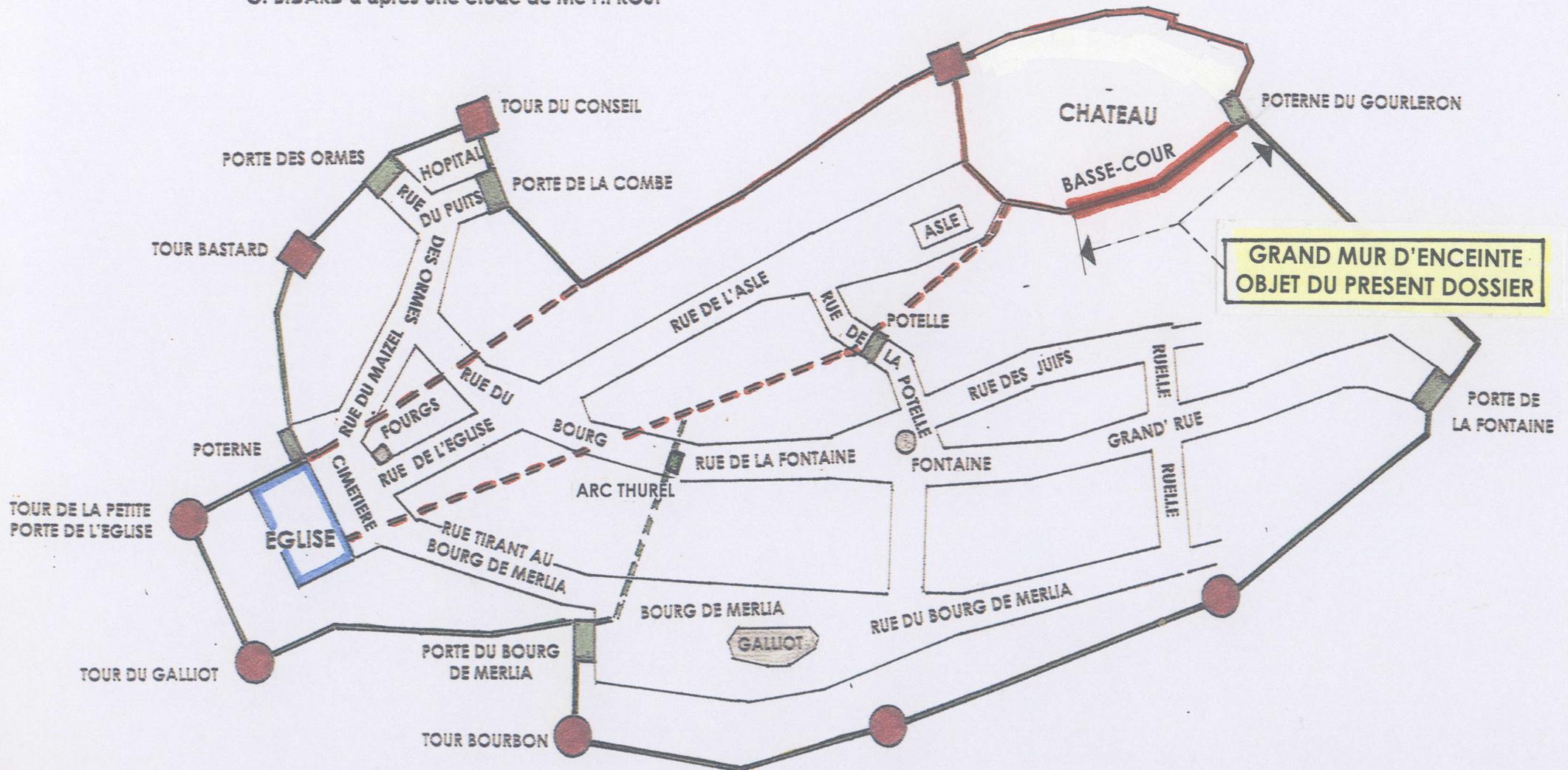


# ORGELET

dedans les murs  
XIVème - XVème siècles

SCHEMA

G. BIDARD d'après une étude de Me F.PROST



## 2 – LA MURAILLE DELABREE

Le schéma de la page 3 précise l'emplacement de la muraille en cause dans le dispositif des défenses de la Ville aux XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles. Elle fait partie de la seconde ceinture située au pied de la basse-cour et s'accroche au rocher, souvent de façon aléatoire, alors que celui-ci descend en glacis à pente raide vers les maisons de la rue de la Tisserie, autrefois rue des Juifs. Sa largeur est de l'ordre de 1 m 00 à 1 m 50 constituée de plusieurs épaisseurs de pierres dont les joints de pose ont largement disparu. Souvent le rocher d'assise est lui-même fracturé et s'est délité sous l'action des eaux circulant en surface et s'introduisant dans les nombreuses diaclases des couches supérieures.

La muraille, d'une longueur d'environ 80 mètres et de 5 à 6 mètres de hauteur est actuellement totalement ruinée en 3 points.

Le délabrement du mur, soit par basculement de pans entiers, soit par effondrement, voire par création d'un cercle de grand glissement en raison d'une ruine de son pied, s'est traduit par l'accumulation dans le talus sous jacent d'une grande quantité de matériaux constituée des débris du mur et des terres et pierrailles du triangle de poussée. Ces matériaux retenus prisonniers en partie par la végétation arbustive sont en équilibre instable pouvant menacer les habitations en contre-bas de plus de 30 mètres.

L'état actuel de la muraille est donné par les croquis et illustrations des pages 5, 6 et 7. Il est à noter que les dégradations sont pour la plupart situées en partie basse de la muraille, encore que l'importance de la végétation ancrée dans les interstices de la maçonnerie n'ait pas permis de pratiquer un examen complet de la paroi. Il apparaît que, nonobstant ce qui précède, l'état actuel des parties de muraille en place, voire même du rocher d'assise en certains points, présente des signes manifestes de risque de ruine à court ou moyen terme, en raison notamment :

- des cavités existantes en partie basse des maçonneries
- des manques importants dans le jointoiment des pierres
- du travail destructeur continu de la végétation et des agents atmosphériques

Cette muraille est située, sur la moitié environ de sa longueur, dans l'emprise de la plateforme panoramique de l'ancien château qui a fait l'objet d'une inscription à l'Inventaire des Sites pittoresques du département du Jura (Arrêté du 9 Mars 1961). Se reporter à ce sujet à la page 8 donnant le détail des parcelles concernées.

Compte tenu de la topographie des lieux, la propriété du mur et les charges d'entretien sont en principe de la responsabilité des parcelles amont.

Le plan de la page 9 fait apparaître que la Commune d'Orgelet est propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées.

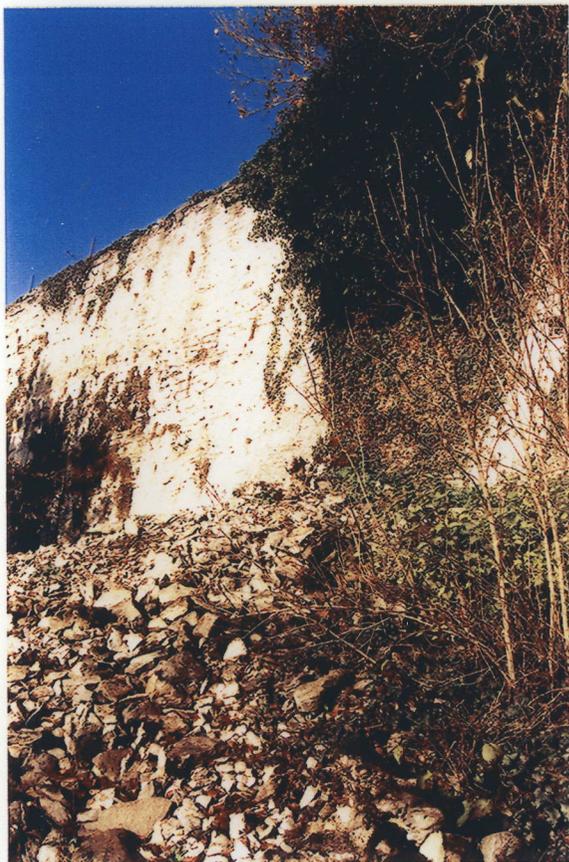
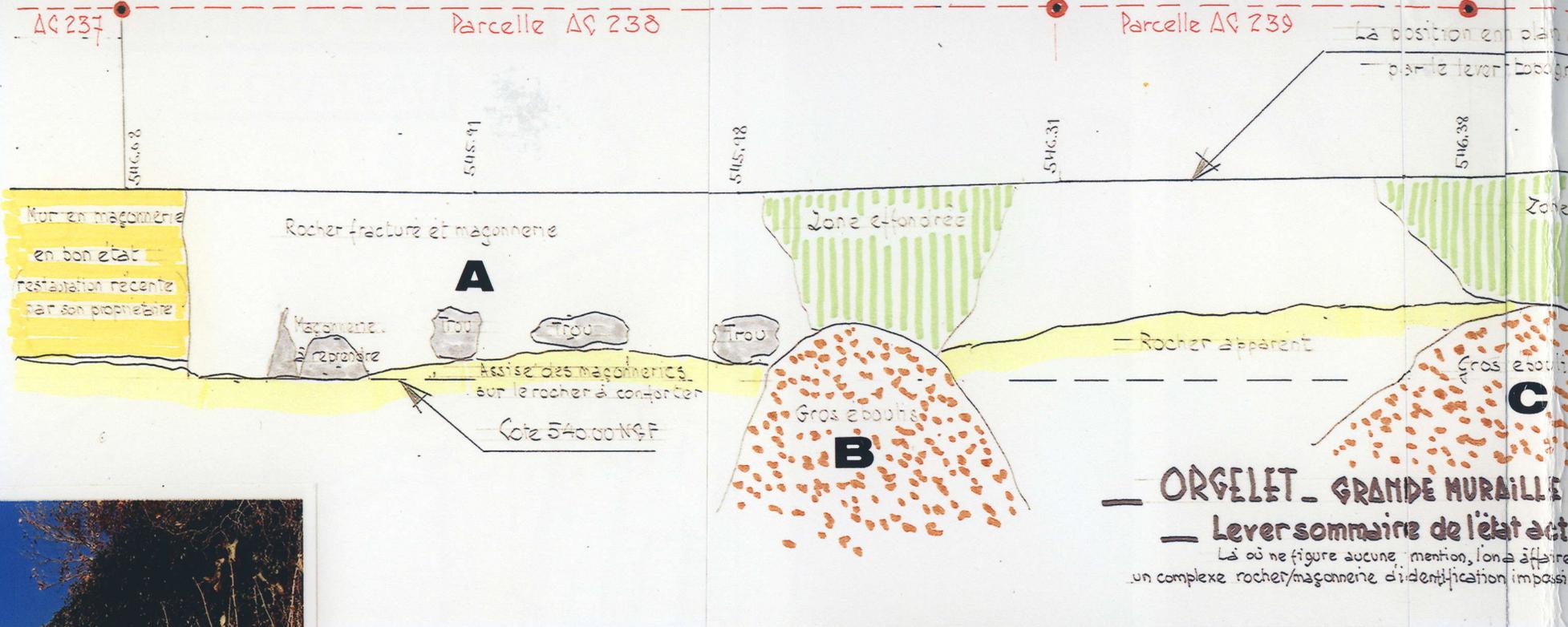


Photo de gauche

Le mur **A** toujours en place et au de la photo le cône d'éboulis **B** de la zone effondrée. Le cliché est pris à la cote 540 environ et montre l'importance de l'éboulis en équilibre instable sur un terrain présentant une pente de 50% environ.



Parcelle AC 239

Parcelle AC 214

La position en plan du haut de la muraille est donnée par le levé topographique D. GRAMARD de janvier 2004

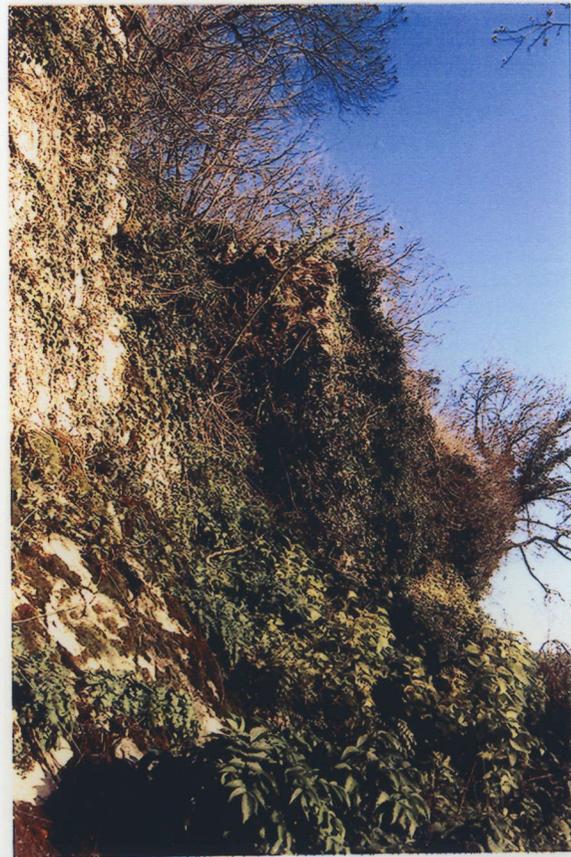
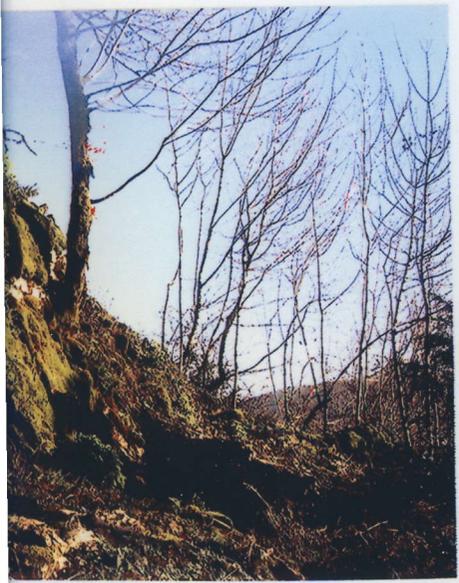


# ORGELET - GRANDE MURAILLE DU CHATEAU

## Lever sommaire de l'état actuel

Là où ne figure aucune mention, l'on a affaire à un complexe rocher/maçonnerie d'identification impossible dans l'état actuel des choses

AOÛT 2006



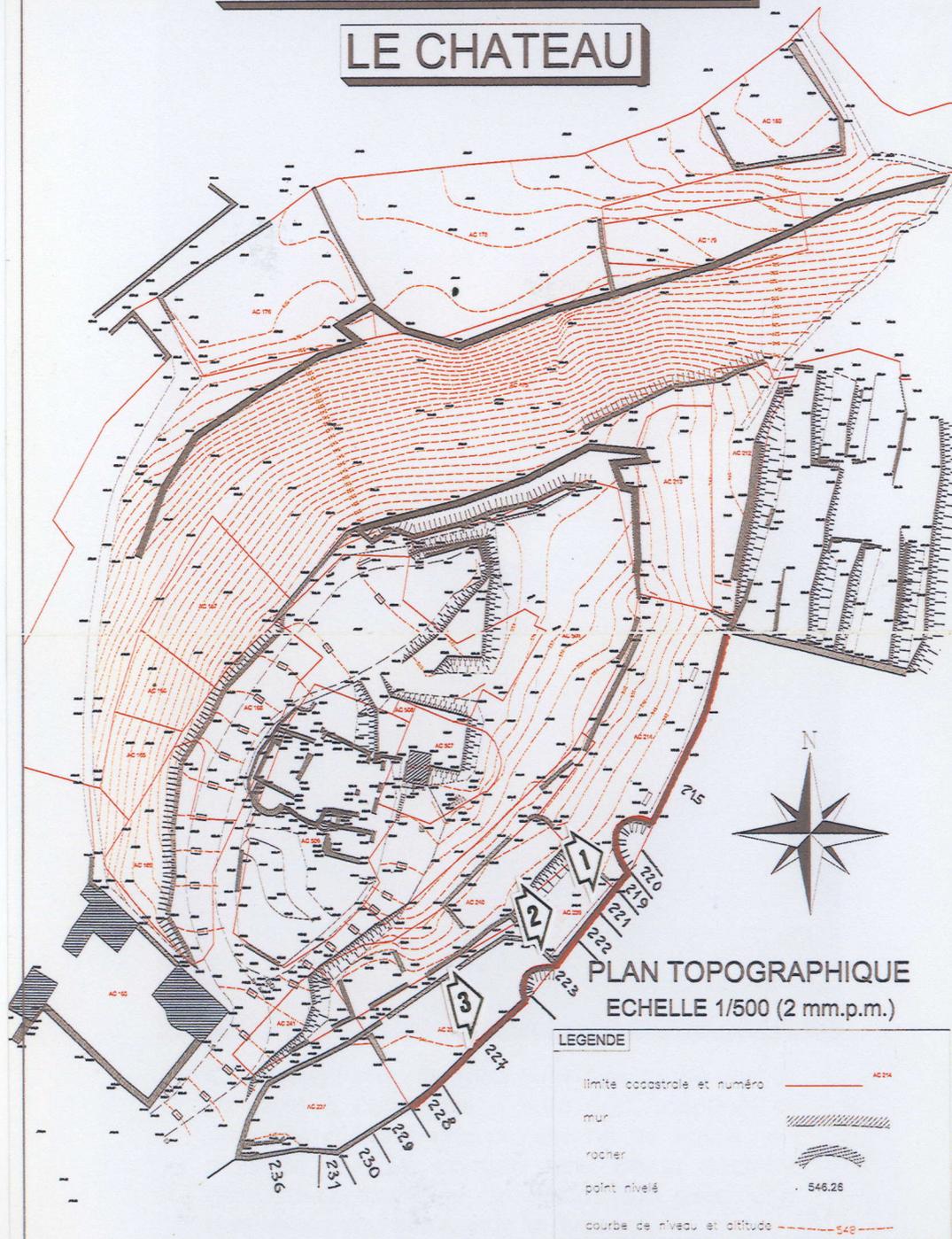
### Deux photos du cône d'éboulis C

A gauche le pied de l'éboulis dans lequel la végétation a pris place de façon significative, et où des arbres retiennent quelque peu les parties effondrées.

A droite le cercle de grand glissement avec une partie du mur effondré en équilibre instable dans l'éboulis.

# COMMUNE D'ORGELET

## LE CHATEAU



PLAN DRESSE EN JUILLET 2004 PAR D. CRAMARD GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G. 39000 LONS-LE-SAUNIER  
PLANIMETRIE RATTACHEE AU SYSTEME LAMBERT ET ALTIMETRIE RATTACHEE AU N.G.F. (cotes normales)

6

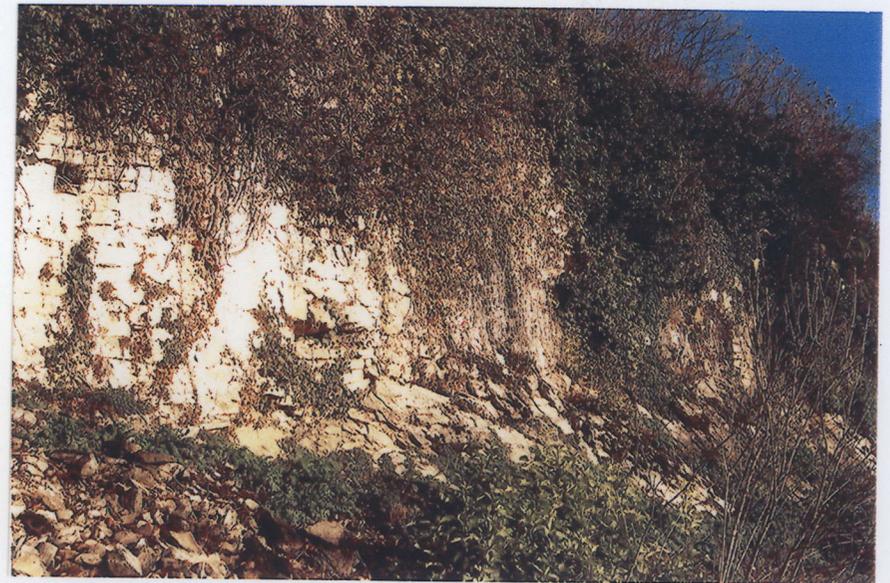
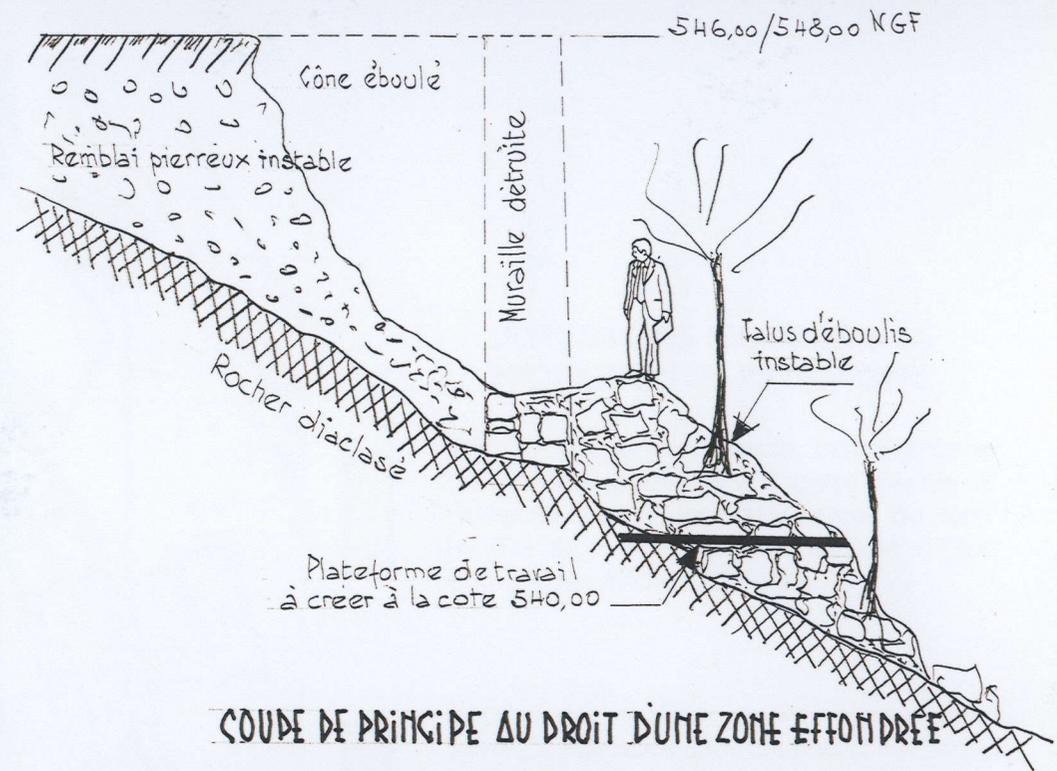


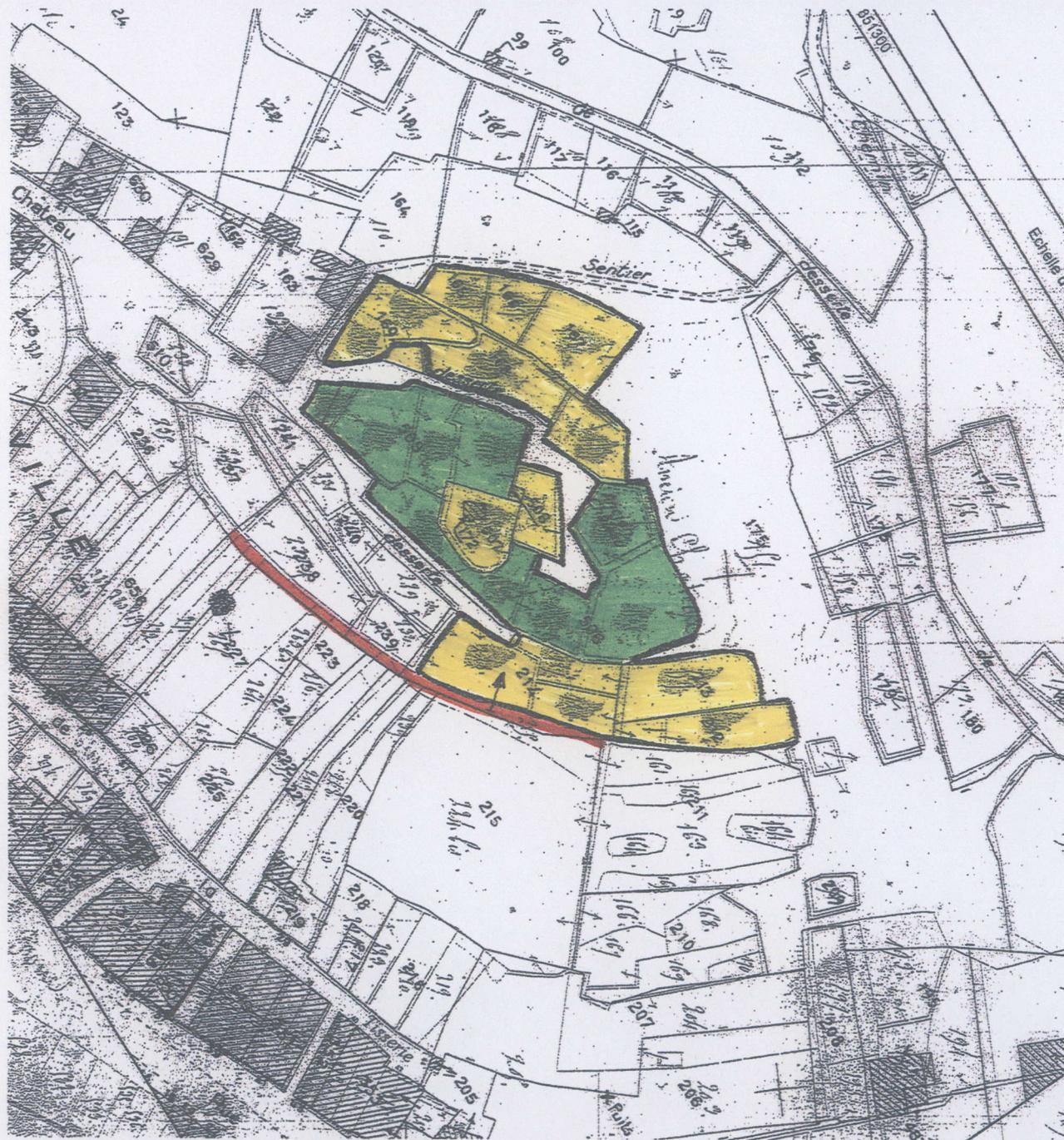
**Photos prises depuis la plateforme haute (546,00/548,00 NGF)**

- 1 - Le cône du grand éboulement envahi par la végétation arbustive.
  - 2 - Le même vu depuis la barrière à l'aplomb d'une partie de mur en place.
  - 3 - Le second éboulement cerné en tête par une barrière provisoire.
- Ces clichés soulignent la dangerosité d'un accès chantier en partie haute.



Ces deux photos, de zone effondrée d'une part et de zone à consolider d'autre part, montrent la nécessité d'établir une plateforme de travail en pied de muraille, compte tenu de la déclivité générale du rocher en contrebas (50% avec forte dénivelée jusqu'à la rue de la Tisserie).





## DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE



Emprise de la plateforme panoramique de l'ancien château d'Orgelet inscrite à l'Inventaire des Sites Pittoresques du Jura (Arrêté du 9 Mars 1961 du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles).

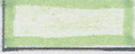


Emprise des vestiges de l'ancien château fort d'Orgelet classés Monuments Historiques (Arrêté du 22 Avril 1980 du Ministre de la Culture et de la Communication). Ces parcelles sont aussi incluses dans la plateforme panoramique ci-dessus.



Emplacement de la muraille objet du présent dossier



	Parcelles cadastrales propriété de la Commune
	Voies communales
	Partie de la muraille d'enceinte du château objet du présent dossier
	Tracé de piste d'accès possible au pied de la muraille

### 3 - L' ACCES AU SITE

Le site est accessible, en partie haute, par un sentier piétonnier. Cependant, compte tenu de l'état de la muraille, le soutènement aléatoire des terres de la petite plateforme à la cote 546,00/548,00 ne peut vraisemblablement pas être considéré comme permettant l'accès de cette dernière à des engins de chantier même de faible tonnage. Il est à noter d'ailleurs que les travaux de débroussaillage réalisés les années écoulées, et qui ont facilité l'accès à la plateforme panoramique du château ont entraîné une fréquentation accrue du site qui s'est traduite par des dégradations multiples dans les maçonneries.

Par ailleurs le site n'est pas accessible de façon aisée en partie basse de la muraille. Pour y parvenir il est nécessaire de cheminer péniblement, à pied, dans un dédale d'éboulis, de végétation et de blocs épars, le tout disposé sur le glacis rocheux de l'ancienne forteresse. Le franchissement du mur traversier se fait dans une ouverture créée de façon aléatoire et ne présentant pas les caractéristiques voulues de sécurité.

Enfin, il faut être attentif au danger que représente la situation actuelle pour les jardins et habitations situés en contre-bas de la muraille aussi bien en raison d'un sinistre toujours possible sur cette dernière que du fait des risques inhérents aux travaux à entreprendre en tout état de cause, quelle que soit la solution de réhabilitation adoptée.

Il semble donc, étant donné :

- les remarques ci-dessus
- l'importance du cube de matériaux éboulés, actuellement en équilibre instable sur le glacis de pied de muraille, matériaux qu'il faudra charger et évacuer en grande partie
- la pente à 50% de ce glacis qui nécessitera la création d'une plateforme stabilisée de travail à la cote 540,00 permettant un travail en toute sécurité aussi bien pour la réalisation du chantier que pour l'environnement
- l'importance des quantités de matériaux à approvisionner pour une reconstruction et voire une consolidation des ouvrages non encore ruinés, mais dont les conditions de stabilité ne répondent pas aux exigences actuelles en matière de règles de l'art

qu'il serait sans doute nécessaire également de créer une piste d'accès à la plateforme de travail sus visée. Cette piste de caractéristiques minimales pourrait être réalisée selon les dispositions de principes suggérées en page 11.

L'examen des données figurant dans les archives semble montrer qu'un sentier existait bien autrefois pour accéder au pied de la muraille et tout au long de celle-ci. Mais l'accès se faisait à partir de la rue de la Tisserie ce qui laisse supposer l'existence d'une rampe de très forte pente pour franchir la dénivelée correspondante.

---

Le présent document a été élaboré gracieusement par l'ASPHOR suite à une demande de Madame le Maire de la Ville d'Orgelet.



**Suggestion de création d'une piste de chantier AB  
pour accès en pied de muraille**

Longueur 180 m 00 - Largeur 3 m 00 - Dénivelée 22 m 00 - Rampe de 12% -  
Création d'une ouverture consolidée à la cote 540 NGF dans la muraille  
d'enceinte Ouest-Est au point **B**  
(Les courbes de niveau ont été tracées à partir des données de la carte IGN au 1/25.000  
avec l'imprécision que cela entraîne sur le dessin ci-dessus au 1/2.000)